

Attestation fiscale



REPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des Finances publiques

Le 11/01/2021

Pour vous renseigner

Centre de Gestion des Retraites
DDFIP
DE LA HAUTE VIENNE
87043 LIMOGES CEDEX
TEL : 09 70 82 33 35
SIRET : 999999999999999
retraitesdeletat.gouv.fr
Espace retraité - Contact

CENTRE DE GESTION RETRAITES
87043 LIMOGES CEDEX

Références

NIR : 1 99 99 99 999 999 99

M DUPONT

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations nécessaires à la vérification de votre déclaration préremplie des revenus perçus au cours de l'année 2020.

Suivant les éléments en notre possession, vous devez déclarer **29 131,68 €** en 2021.

Ce montant reprend l'ensemble des versements réalisés au titre des pensions imposables suivantes.

Référence des Pensions imposables	Montant imposable de l'année en euros ^(*)	Pour information
Retraite civile personnelle N. Ref : 31110 99 999999 X	29 131,68	Impôt sur le revenu prélevé à la source : 3 728,86 € ^(**)
Impôt sur le revenu régularisé en 2020 sur des paiements des années antérieures		- 95,20 €

Pour mieux comprendre votre attestation fiscale, vous trouverez des informations utiles sur le site retraitesdeletat.gouv.fr, rubrique retraités>comprendre mes documents de retraite.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE RESPONSABLE DU SERVICE

PLAT/QUELIERE/5/030/201/03000

Le droit d'accès et de rectification instauré par la loi du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du comptable des finances publiques dont émane le présent document.
(*) Si vous avez reversé des sommes en règlement d'un titre de perception relatif à votre/voire pension(s) au cours de l'année 2020, celles-ci seront à déduire de ce montant. Cette opération doit être effectuée, par vos soins, au vu d'une déclaration de recette obtenue auprès de la direction départementale/régionale des finances publiques chargée du recouvrement du titre de perception.
(**) Pour toute information relative au prélèvement à la source, je vous invite à consulter le site impots.gouv.fr ou à contacter le 0809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel).

Votre numéro de sécurité sociale à rappeler dans toute correspondance

Numéro de votre pension à rappeler dans toute correspondance

La somme à déclarer correspond au total des pensions perçues de janvier 2020 (échéance du 06/02/2020) à décembre 2020 (échéance du 06/01/2021). Les pensions de l'État sont payées à terme échu.

Montant imposable
Montant brut de votre(os) pension(s) et du(es) complément(s) éventuel(s) imposable(s) moins
Montant de la contribution sociale généralisée déductible

En présence d'indu réclamé au cours de l'année précédente
Montant de prélèvement à la source retranché du compte fiscal suite à indu sur pension.
Le montant net de l'impôt prélevé à la source sur l'année correspond au montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source moins le montant de l'impôt sur le revenu régularisé.
Dans l'exemple :
3 728,86 € - 95,20 €